

serait désastreux à tous égards. Si nous pouvions faire preuve de sagesse, nous prémunir, acquérir de la clairvoyance, il en résultera peut-être du bien. Je crois sincèrement qu'il y a danger de méconnaître l'existence de cette misère.

Je mentionnerai une couple de choses qui me donnent de l'inquiétude. Dans à peu près un tiers des lettres qui me parviennent je trouve une demande de travail de quelqu'un de ma circonscription. On y dit toujours que l'on ne peut trouver d'emploi pour ces gens, bien qu'il s'agisse peut-être de jeunes gens ou de jeunes femmes. J'ai entrepris de leur trouver de l'ouvrage et savez-vous que je préférerais chercher une épingle dans une meule de foin que de chercher présentement un emploi au Canada? Tant qu'il en est ainsi, il y a quelque chose qui va foncièrement mal au pays. Si nous absorbions nos chômeurs comme nous devrions le faire, il n'y aurait pas de gens pour me demander de menus emplois du fin fond de ma circonscription. Des emplois devraient être disponibles là-bas, mais apparemment il n'y en a pas.

Une autre chose me donne beaucoup de souci. Je connais une demi-douzaine de gens ici même, à Ottawa, gens relativement jeunes, de trente-neuf ou quarante ans, assurément au-dessous de quarante-cinq et qui peuvent faire une bonne journée de travail, mais qui sont incapables de trouver de l'emploi bien qu'ils en cherchent depuis des semaines et des semaines. Le service civil a tendance à dire "Nous ne prendrons personne au-dessus d'un certain âge." Quand nous étions jeunes—le ministre et moi le sommes encore, cela va de soi—nous nous attendions que des gens de soixante-huit et de soixante-dix ans fassent encore une bonne journée de travail, et ils le faisaient. J'ai vu des septuagénaires résister au dur travail de la fenaison et de la moisson; je les ai vu charroyer, moyetter, emmeuler et faire tous ces genres de besognes. Cela démontre que ceux qui ont dépassé même de beaucoup quarante-cinq ans, peuvent faire une bonne journée de travail, mais aujourd'hui, pour une raison ou pour une autre, nous ne pouvons plus employer les gens ayant dépassé quarante-cinq ans. Voilà une autre preuve que nous n'absorbons pas les chômeurs. Nous ne trouvons plus d'utilité à ces gens.

Pour moi, toutes ces choses sont des preuves qu'il y a raison d'être sérieusement inquiets et que le ministre du Travail a besoin d'avoir l'œil bien ouvert.

(Le crédit est adopté.)

119. Contribution aux projets de rétablissement des chômeurs âgés. (A voter de nouveau pour engagements contractés, \$45,200), \$295,000.

[M. Blackmore.]

M. ROSS (St.-Paul's): Je suis assez étonné de constater que cette contribution est réduite de \$385,000. Les intéressés sont des gens de la catégorie que l'honorable député vient de mentionner et qui ont peut-être le plus besoin d'aide. Ils ont besoin de refaire leur formation et avec le temps, le Canada devra faire appel aux services de ces gens. Pourquoi le crédit a-t-il été diminué de cette somme?

L'hon. M. McLARTY: Je crois pouvoir en donner l'explication à l'honorable député. Ce crédit est basé en premier lieu sur la parité des contributions fédérales et provinciales. Cela ne veut pas dire que la somme représente le montant global que le ministère du Travail affectera à une nouvelle formation de ces gens. J'ajouterai que dans nos écoles professionnelles nous donnons présentement la formation et une nouvelle formation à plus de 7,200 hommes. Le crédit constitue le montant correspondant à ce que les provinces pourront, selon nous, contribuer.

M. ROSS (Saint-Paul's): Le Gouvernement fait suivre des cours de rééducation à ces groupes de personnes plus âgées dans les écoles techniques?

L'hon. M. McLARTY: Non, pas nécessairement. C'est le crédit général touchant la rééducation, les provinces contribuant à cette fin exactement du même montant que le fédéral. Le fédéral accomplit bien davantage pour l'œuvre de rééducation, mais pas en vertu de ce crédit.

M. BLACKMORE: Quelle est la limite d'âge pour la rééducation? Si le ministre et moi, par exemple, nous trouvions soudainement sans emploi, pourrions-nous participer à ce plan de rééducation?

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député de Lethbridge pourrait en bénéficier j'en suis certain, mais je n'aimerais pas à fixer une limite d'âge. J'ignore ce qu'elle serait.

M. ROSS (St. Paul's): Il y a un grand nombre de gens qui désirent offrir leurs services au pays, et qui ont toutes les aptitudes voulues. On devrait leur dire—surtout dans le cas du service public—que si un homme est âgé de 50, de 55 ou de 65 ans, ce n'est pas une raison suffisante pour l'écartier. Notre pays a besoin d'hommes en ce moment. Nous aurons besoin des services de tous les bons citoyens canadiens pour mener la guerre à bonne fin.

M. BLACKMORE: J'approuve sans réserve ce que vient de dire l'honorable préopinant. J'affirme qu'il ne devrait y avoir aucune limite d'âge pour ceux qui offrent leurs ser-